



Montricher, le 19 juillet 2018

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 28 juin 2018**

M. le Président Pierre-André Blanchard ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à tous les conseillers et remercie la presse.

1. Appel

28 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mme Céline David-Knébel et MM. Hervé Buffet, Kévin Golay, Jean-Marie Guignard, Jeff Laffely et François Morel étant excusés et M. Gilles Brocard, absent.

La Municipalité est au complet. Il remercie également Mme Sandrine Pittolaz, boursière, pour sa présence.

2. Acceptation de l'ordre du jour

M. le Président Pierre-André Blanchard ajoute un point à l'ordre du jour :
Point 6 : Confirmation de notre adhésion à l'ASIABE
Les points suivants sont décalés d'un chiffre.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté par un vote à main levée à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2018

Mme Vera Michalski demande de modifier en page 4, 7^{ème} paragraphe, 4^{ème} ligne:
La Fondation Jan Michalski (en lieu et place de La Maison de l'écriture).

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

4. Comptes 2017 - Rapport de la Commission de Gestion

M. Olivier Chenuz, rapporteur, lit le rapport de la Commission de Gestion. La Commission propose à l'unanimité d'accepter les comptes 2017 tels que présentés, avec un bénéfice de Fr. 19'830.15 et d'en donner décharge à la Commission de Gestion, ainsi qu'à la Municipalité.

M. le Président reprend les comptes pages par pages.

31.4232 "redevance sur vente de gravier" : Mme Delphine Lebouleur demande d'où provient la différence entre le montant budgété de Fr. 300'000.- et le montant effectivement encaissé de Fr. 184'920.-?

M. Didier Amez-Droz explique que la question a été posée à Léman Granulat pour connaître le montant estimé de la vente du gravier et ensuite il s'est avéré que ce montant n'était pas aussi important que prévu.

3552.3124 "Electricité combustible immeuble des Régents" et 3552.435 "Remboursement électricité combustible immeuble des Régents" : Mme Lebouleur demande si ces deux comptes doivent s'équilibrer? Et si oui, pourquoi ils ne le sont pas?

M. Didier Amez-Droz dit qu'une partie est refacturée aux locataires et de plus les citernes ont été remplies deux fois en 2017.

520.352.1 "Participation au groupement secondaire (ASIABE)" : Mme Lebouleur demande pourquoi le montant n'était pas au budget ?

M. Cédric Beaud explique que lorsqu'il ont établi le budget, il n'était pas encore prévu de déménager tout le collège sur l'ASIABE. Et au début de l'année 2017, ils ont été avertis qu'ils avaient la possibilité d'effectuer le changement de groupement scolaire à la rentrée d'août 2017.

Mme Joëlle Prodollet demande pour l'année prochaine d'obtenir les comptes par ordre administratif et les comptes par nature comme l'année passée?

M. Didier Amez-Droz prend note.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Résultat du vote à main levée : 28 OUI, à l'unanimité.

Les Comptes communaux 2017 sont donc acceptés tels que présentés.

5. Postulat "Efficience énergétique"

M. Pierre-André Blanchard rappelle que lors de la séance du 9 décembre 2017 un groupe de travail a été formé. Ce groupe présente ce jour un postulat. Pour que ce postulat puisse être transmis à la Municipalité, il doit être, selon les articles 59-60-61 du règlement du Conseil communal :

1. Validé comme étant recevable
2. Accepté par le Conseil pour qu'il soit transmis à la Municipalité.

En cas d'acceptation, la Municipalité devra émettre un préavis, allant dans le sens de la proposition, c'est-à-dire de créer une commission permanente de l'Energie, qui sera formée de 3 membres au moins selon l'article 37 du Règlement.

M. René Minnig lit le postulat déposé par le groupe de travail.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote à main levée :

1. Recevabilité du Postulat : 26 OUI et 2 abstentions.
2. Acceptation du Postulat pour la transmission à la Municipalité : 26 OUI et 2 abstentions.

La Municipalité devra donc présenter un préavis et sur cette base une commission sera créée avec au minimum 3 membres.

6. Confirmation de notre adhésion à l'ASIABE

M. le Président Pierre-André Blanchard explique que ce point est une décision formelle sur l'adhésion de la commune à l'ASIABE. La validation des statuts de l'ASIABE avec une commune supplémentaire doit être ratifiée par le service des Communes de l'Etat de Vaud. Ce dernier demande un extrait du Procès-verbal du Conseil communal de Montricher qui entérine l'adhésion à l'association scolaire.

Résultat du vote à main levée : 28 OUI à l'unanimité.

7. Nominations légales (Président, vice-Président, scrutateurs/suppléants)

M. Le Président Pierre-André Blanchard propose de procéder selon l'article 12 du Règlement communal, qui précise que si le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

M. le Président Pierre-André Blanchard accepte un nouveau mandat.

M. Norbert Penel présente le vice-président, M. John Desmeules.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 28; bulletins rentrés : 28; bulletin nul : 0; bulletin blanc : 0. Bulletins valables 28.

M. Pierre-André Blanchard : 14 voix

M. John Desmeules : 14 voix

Il est procédé à un 2^{ème} tour :

Résultat du vote : bulletins délivrés : 28; bulletins rentrés : 28; bulletin nul : 0; bulletin blanc : 0. Bulletins valables 28.

M. Pierre-André Blanchard : 14 voix

M. John Desmeules : 14 voix

Selon le Règlement, en cas d'égalité, c'est un tirage au sort qui décide. Mais M. Pierre-André Blanchard se retire et laisse la place à M. John Desmeules. Il lui souhaite tout de bon pour la suite et il remercie le Conseil pour la confiance accordée jusque-là. Il reste membre du Conseil et il félicite John Desmeules pour son élection.

Pour la place de vice-Président, il demande des propositions pour remplacer M. John Desmeules ?

M. John Desmeules demande à M. Blanchard s'il souhaiterait encore faire partie du Bureau en tant que vice-Président?

M. Pierre-André Blanchard dit qu'il désire rester dans le Conseil, mais vu qu'un changement est demandé, il ne souhaite pas prendre cette place.

M. Philippe Gurtner demande si une dame ne veut pas se présenter à cette place?

M. Walter Haenni propose Mme Christine Morel.

Mme Christine Morel, après renseignements pris sur la fonction, accepte la place de vice-Présidente. Elle est élue tacitement sous les applaudissements des conseillers.

Pour 2018-2019, les scrutateurs seront Mme Elodie Freymond et M. René Minnig et les suppléants Mme Leïla Cretegy et M. Jean-Bernard Aquillon. Le changement sera effectif le 1^{er} juillet 2018.

M. le Président Pierre-André Blanchard lit la lettre de démission de Mme Sandrine Haenni, secrétaire, avec effet au 30 juin 2019. Elle sera encore en fonction une année.

Mme Mary-Laure Morel, huissière accepte d'être reconduite dans sa fonction.

8. Réélection des Commissions de Gestion et des Finances

Selon l'article 38 et 39 du Règlement communal, ces commissions sont rééligibles d'année en année.

La Commission de Gestion se compose actuellement de MM. Norbert Penel, Olivier Chenuz, François Morel, Sylvain Freymond et Blaise Arlaud.

Tous les membres acceptent de rester dans la Commission. Aucun autre conseiller ne se présente. Ils sont donc réélus par acclamations.

Pour la Commission des Finances, M. Philippe Gurtner propose Mme Joëlle Prodolliet en remplacement de Mme Christine Morel. Elle accepte la place et elle est élue tacitement.

La Commission des Finances est donc composée de Mmes Jocelyne Penel et Joëlle Prodolliet et de MM. Walter Haenni, Jeff Laffely et Julien Buffet et est élue pour une année, par applaudissements.

9. Communication de la Municipalité

M. Caroly Schopfer : il souhaite de bonnes vacances à tous et espère une belle fête à la fin du mois.

M. Cédric Beaud : pas de communication

M. Pierre-Yves Morel : pas de communication

Mme Sylvette Lambercy : dès le 1^{er} juin, le parking sous le collège est complet. Les 24 places sont louées. La cour du collège sera en principe totalement terminée à la mi-juillet.

Concernant le Devens, dès le 1^{er} août il sera loué à Mme Muriel Pinard pour ce qui est des bâtiments avec 1,5 hectare de terrain autour. Le reste des terrains a été divisés entre les paysans du village.

S'agissant de l'Entraide Familiale, l'année dernière elle comptait 40 chauffeurs qui ont fait 1943 courses pour 180 personnes. Si des personnes sont intéressées à faire du bénévolat, elles sont les bienvenues. Un cours de formation, ainsi que les kilomètres sont payés.

L'Entraide Familiale a également repris la Ludothèque de Cossonay, qui regroupe 5 communes. Si une nouvelle commune veut faire partie de la Ludothèque, Fr. 2.- seront facturés par habitants. Par contre elle ouverte à tout le monde même si la commune ne fait pas partie de l'association. Il y a 400 jeux et l'abonnement est de Fr. 60.- pour 4 jeux pour 3 semaines. Elle se trouve dans le bâtiment Landry, vers le Pré-aux-Moines. Elle souhaite un bel été à tous.

M. Didier Amez-Droz : il répond à une question de M. Gurtner posée lors de la dernière séance. S'agissant de l'émolument de Fr. 10.- prélevé pour les nouveaux habitants, il s'agit d'un montant pour le travail administratif, qui est prélevé par quasiment toutes les communes et qui se monte entre Fr. 10.- et Fr. 50.-.

S'agissant du budget 2018, il va être légèrement modifié, suite à la mise en place du plafond de l'effort, soit la limitation des charges péréquatives, facture sociale et péréquation directe, à 45 points d'impôt communal pour les années 2018 et 2019. Il a été constaté que les acomptes de péréquation directe 2018 ne tenaient pas compte des nouvelles dispositions et sont donc très largement surfaits. Le Canton propose soit de faire un remboursement soit de modifier les acomptes. La différence en faveur de la commune est de plus de Fr. 1'568'000.-. La découverte de cette erreur a été faite par M. Saïta, conférencier de ce jour.

Il remercie le Conseil pour l'acceptation des comptes 2017 et il souhaite de bonnes vacances et donne rendez-vous pour l'abbaye et les tirs d'abbaye.

10. Propositions individuelles et divers

M. Philippe Gurtner demande ce qu'il se serait passé si M. Saïta de l'UCV n'avait pas découvert cette erreur dans la facture de la péréquation.

Mme Pittolaz pense que l'erreur se serait remarquée lorsque les chiffres 2018 auraient été communiqués.

M. Jean-Bernard Aquillon aimerait savoir si les personnes qui louent la salle du Préau pourront se parquer dans la cour d'école?

M. Didier Amez-Droz répond que devant la salle du Préau, il y aura 4 places pour l'administration communale et que le soir elles seront à disposition pour la salle.

Ensuite, grâce au parking de 24 places, il y a d'avantage de disponibilité des places blanches autour du collège. Si la salle est louée pour 40 personnes, la cour d'école sera alors accessible.

M. Olivier Bédard aborde le sujet du transfert des enfants de l'ASISEVV sur le groupement de l'ASIABE. Il s'interroge sur ce qui entoure l'école, à savoir le sport, les diverses associations, la culture, les liens entre les parents, l'église. Est-ce que le changement de région va aussi se faire pour toutes ces activités, autres que scolaires? Est-ce que cela va se faire naturellement?

M. Didier Amez-Droz explique que la Municipalité ne peut rien faire pour ces diverses activités. Pour l'instant il n'est pas prévu de changer de groupement paroissial.

M. Cédric Beaud répond que cela fait deux ans qu'une demande a été faite pour passer de l'AJERCO à l'AJEMA, mais c'est compliqué en raison de la durée du contrat de 25 ans signé. Quant aux clubs sportifs, chacun est libre de choisir celui qui lui plait le mieux, en fonction du lieu ou des copains.

Mme Christine Morel pense que c'est une opportunité d'avoir des copains et des activités des deux côtés!

11. Communications du Président du Conseil

M. le Président Pierre-André Blanchard félicite M. John Desmeules pour son élection.

Le 5 juin dernier, il a participé à une réunion de la Commission des réserves forestières, organisée par M. Marc-André Silva, inspecteur des forêts du Canton. Une plaque commémorative en mémoire de M. Luc Hoffmann a été placée le long du chemin de Pierre-Plate, à la hauteur de la demeure de M. Hoffmann.

Le prochain Conseil est fixé au 27 septembre 2018.

Le bureau est convoqué pour les votations du dimanche 23 septembre 2018.

Il souhaite un bel été à tous et un super mois de juillet marqué par deux grands événements de tir! Il souhaite plein succès au Comité d'organisation.

Après le contre-appel, les conseillers seront rémunérés.

Le verre de l'amitié suivra à l'Hôtel des 2 Sapins.

L'assemblée est levée à 21h25.

Le Président


Pierre-André Blanchard



La Secrétaire


Sandrine Haenni

Procès-verbal du 28 juin 2018